

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION n°55/2020****OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE ET D'UN
COMMISSAIRE SUPPLEANT**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	26

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Sandrine BRUNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans les 3 mois de l'installation du Conseil Communautaire.

Cette Commission a pour rôle de participer à la détermination des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels et industriels, signaler à l'Administration Fiscale les changements affectant ces locaux non pris en compte par elle-même, et mener des actions de fiabilisation des bases fiscales en partenariat avec l'Administration Fiscale.

Elle est composée de 10 membres titulaires et du Président de la CASA ou un de ses Vice-Présidents délégués.

Les dix Commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront in fine désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables proposée en nombre double, soit 20 titulaires et 20 suppléants potentiels, par le Conseil Communautaire.

Ainsi la Communauté d'Agglomération a sollicité l'ensemble de ses Communes membres pour désigner par délibération leurs représentants.

La durée du mandat des membres de la C.I.I.D. est identique à celui de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Christian GORACCI, commissaire titulaire et Monsieur Bruno DEPOORTERE, commissaire suppléant.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 5 OCT. 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 5 OCT. 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

